

Des idées nouvelles

Le siècle des Lumières a vu se développer un grand nombre d'idées nouvelles, grâce à des philosophes restés célèbres.

Montesquieu est l'auteur de « De l'esprit des lois » (1748). Il y définit la séparation des trois pouvoirs : législatif (faire les lois), exécutif (faire appliquer les lois) et judiciaire (veille à ce que les lois soient respectées).



Voltaire est l'auteur des « Lettres philosophiques » (1734). Il est grand défenseur de la justice et de la liberté.

Jean-Jacques Rousseau établit dans « Le contrat social » (1762) les principes du gouvernement des hommes et définit ce que sont les citoyens : à la fois des hommes qui gouvernent et des hommes qui respectent les lois de l'État.

